

manquer essentiellement à notre devoir que de ne pas faire ce qui dépend de nous pour le désabuser et le ramener de son égarement.

“ Il n'est pas nécessaire d'entrer ici dans un long détail des autorités sur lesquelles est fondée cette soumission que tout fidèle doit à la puissance établie. Les principes de notre sainte religion sont là-dessus si clairs et si précis qu'aucun catholique, qui veut demeurer tel, ne peut les révoquer en doute. Qu'il nous suffise de savoir, N. T. C. F., que l'Eglise conduite par l'Esprit-Saint, et s'appuyant des leçons aussi bien que des exemples de Notre Seigneur Jésus-Christ et de ses apôtres, n'a cessé d'enseigner à ses enfants *qu'il faut rendre à César ce qui est à César* (Marc, XII. 17.); *que tous doivent être soumis aux puissances supérieures* qui les régissent civilement (Rom. XIII.), *et cela non pas par la crainte des suites de la rébellion, mais par un devoir indispensable de conscience* (Ibid 5.); *que c'est résister à Dieu même que de résister aux puissances, et s'exposer à tout le poids de la vengeance céleste, Qui autem resistunt ipsi sibi damnationem acquirunt . . .* (Ibid.); et comme le dit encore le bienheureux apôtre saint Pierre, *il faut toujours demeurer soumis à l'autorité publique, sous quelque forme qu'elle se présente* (1 Petri, II. 13 14.): *Subiecti egitur estote omni humanae creaturae, sive regi . . . sive ducibus . . .* parce que c'est la règle immuable de la Providence, *la volonté expressé de Dieu : Quia sic est voluntas Dei* (Ibid. 15.).

“Après ces déclarations si formelles de l'Ecriture, auxquelles nous pourrions ajouter le témoignage de tous les Pères de l'Eglise; que l'on vous dise que vos pasteurs, en vous recommandant la soumission aux autorités, *s'écartent de la ligne de leur devoir, et qu'ils interviennent dans les questions politiques qui ne sont pas de leur ressort*, il n'en est pas moins vrai, aux yeux de tout bon catholique, qu'ils ne font qu'enseigner une vérité de tous les temps, une vérité qui est une des principales bases de la morale chrétienne, une vérité qu'ils ne peuvent taire à leurs ouailles sans se rendre prévaricateurs.

“ Que, par des voies légales et constitutionnelles, on cherche à remédier aux abus dont on croit avoir raison de se plaindre, c'est un droit que nous ne prétendons contester à personne; mais que pour y parvenir l'on ait recours à l'insurrection, c'est employer un moyen; nous ne disons pas seulement inefficace, imprudent,